



## BISTROT DE VILLAGES A partir du jeudi 13 juillet Place du Village



Afin de pouvoir passer ensemble d'agréables moments conviviaux lors de cet été, le « Bistrot de villages » sera de retour sur la Place du Village.

**Présence à partir de 17h les jeudis des semaines paires : 13/07, 27/07, 10/08, 24/08, 07/09 et 21/09.**

Le stationnement est interdit sur plusieurs places de parking lors des présences du « Bistrot de Villages ».

## LES « FOULÉES DE FEGERSHEIM » TRAVERSENT LE VILLAGE Dimanche 3 septembre matin



Comme chaque année, le parcours des « Foulées de Fegersheim » traversera la forêt et la rue de la Forêt.

Afin de garantir la sécurité des centaines de coureurs, la circulation est règlementée de 7h à 14h et non possible lors du passage des coureurs.

Inscriptions : [www.performance67.com](http://www.performance67.com)



## REPAS « PAËLLA » Dimanche 3 septembre midi



L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique AAPPMA d'Ichtratzheim vous donne rendez-vous le dimanche 3 septembre à 12h00 au chalet de pêche pour son traditionnel repas « Paëlla ». Sur inscription.

## COUPE DU MONDE DE RUGBY - France 2023 Vendredi 8 septembre à 18h00



L'Amicale des Donneurs de Sang d'Ichtratzheim ADSI, vous donne rendez-vous le vendredi 8 septembre à partir de 18h00 au chalet des pêcheurs dans le cadre du match d'ouverture du mondial de Rugby (France / Nouvelle Zélande). Boissons et petite restauration.

## SÉCHERESSE ET RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU

Depuis le 23 juin 2023 et dans le cadre de la sécheresse en cours, un arrêté préfectoral a placé la commune d'Ichtratzheim, comme de nombreuses autres du département, au niveau « **Alerte** ». Cet arrêté restreint les usages de l'eau afin de préserver la ressource et protéger les milieux aquatiques.

Le tableau ci-dessous reprend les principales mesures qui concernent les particuliers, en fonction du niveau de sécheresse identifié par la Préfecture dans chaque « bassin versant ».

En 2022, au fur et à mesure de la dégradation de la situation, la commune d'Ichtratzheim avait été placée jusqu'au au niveau « crise ».



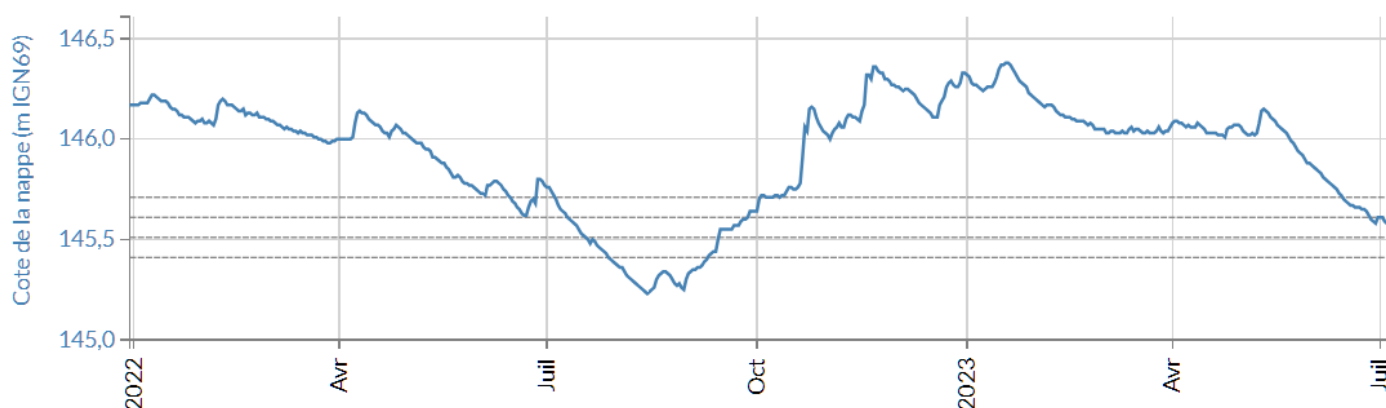
L'eau provenant des cuves de récupération de l'eau de pluie n'est pas concernée par les restrictions de l'usage de l'eau.  
Subvention communale de 50€ pour un récupérateur  
[www.ichtratzheim.fr/environnement-2/](http://www.ichtratzheim.fr/environnement-2/)

Usage	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Arrosage des pelouses	Faire un bon usage de l'eau et l'économiser	Interdit entre 10h et 18h	Interdit	Interdit
Arrosage des espaces verts et massifs fleuris en pleine terre ou en contenants divers (pots, bacs, jardinières,...)		Interdit entre 10h et 18h	Interdit entre 8h et 20h	Interdit, sauf pour les arbres/arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans (de 20h à 08h). Prélèvement en rivière interdit.
Arrosage des jardins potagers		Interdit entre 10h et 18h et uniquement avec un arrosoir ou par goutte à goutte	Interdit entre 8h et 20h et uniquement avec un arrosoir ou par goutte à goutte	Interdit entre 8h et 20h et uniquement avec un arrosoir ou par goutte à goutte. Prélèvement en rivière interdit.
Remplissage et vidange des piscines ou spas de plus de 1m3		Interdit sauf remise à niveau et première mise en eau si le chantier avait débuté avant les premières restrictions (et sur accord du SDEA)		Interdit
Lavage des véhicules		Interdit, sauf dans les stations professionnelles		Interdit
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées		Interdit, sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel		Interdit

## LE NIVEAU DE LA NAPPE PHRÉATIQUE EST ENCORE PLUS BAS QUE L'ANNÉE DERNIÈRE À LA MÊME PÉRIODE

De nombreuses stations de mesures permettent de suivre le niveau de la nappe phréatique. Une station située à Lipsheim, à proximité du ban d'Ichtratzheim, permet de suivre localement son évolution.

<https://carto.aprona.net/aprona/piezometre/54/>



### Quelques éléments locaux et chiffrés concernant le niveau de la nappe phréatique :

- Un suivi des mesures depuis le 4 mars 1955 sur la station de Lipsheim
- L'atteinte du seuil le plus bas « crise » est de plus en plus fréquente. Ce seuil bas a été atteint en 1964, 1976, 1991, 2003, 2015, 2019, 2020 et 2022
- La mesure la plus basse depuis 1955 a été observée le 14 août 2022



**DNA** Département Nord-Rhin-Alsace Actualité ▾ Alsace ▾ Faits divers ▾ Sport ▾ Culture-Loisirs ▾

La Scheer, ici à Ichtratzheim, est un réservoir de biodiversité. Photo L'Alsace/Jean-Marc LOOS

La Scheer est bel et bien vivante, mais pour combien de temps ? De 2012 à 2017, elle n'avait connu qu'un seul assec, en juillet 2015. Mais depuis 2017 elle a disparu du paysage à dix reprises — du moins à l'endroit où les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) viennent l'observer.

### Juin 2023 : dossier DNA « Ici on agit ! »

Dossier complet réalisé par les DNA sur la Scheer « Coup de chaud sur les ruisseaux », avec différents aménagements de renaturation réalisés à Ichtratzheim et cités en exemple.

**La nappe phréatique rhénane est la plus grande réserve d'eau potable d'Europe**

**Une baisse du niveau, quelque soit le volume qui se trouve en-dessous, assèche les sols et cours d'eau en surface... La biodiversité et nos paysages en souffrent. Notre usage de l'eau et les cultures agricoles devront s'adapter à de moins en moins d'eau disponible en période estivale.**



# PRÉVENTION

## FEU DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION



**PHOTO Police Municipale : départ de feu de végétation maîtrisé par la police municipale et éteint par les pompiers (pont SNCF, 29 mai 2023)**



Interdiction de fumer et de faire des feux en forêt entre le 15 mars au 15 octobre (arrêté préfectoral du 16/03/2009). Mégots à jeter dans un cendrier et non au sol (1 mégot pollue 500 litres d'eau)

J'organise les barbecues chez moi et loin de la végétation sèche. Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches, et je prévois un extincteur à portée de main. Brûlage des déchets, y compris verts, interdit.



## CANICULE ET FORTES CHALEURS



**RAPPEL Les personnes vulnérables / isolées peuvent se signaler (ou être signalées) en mairie afin de bénéficier d'un suivi particulier. En cas d'urgence, appelez le 15.**

Adoptez les bons réflexes : Donner et prendre des nouvelles de ses proches. Boire régulièrement de l'eau et ne pas boire d'alcool. Manger en quantité suffisante. Eviter les efforts physiques.

## TRANQUILLITÉ VACANCES

**Un individu au comportement suspect ? Un doute ? Contactez immédiatement le 17**

Trois individus ont commis plusieurs vols dans la nuit du 29 au 30 juin et se sont introduits dans les cours et jardins de nombreuses propriétés. De nombreux véhicules, notamment stationnés sur la voie publique, ont été « inspectés ». Un véhicule a été volé. Les images de ces individus filmés par la vidéoprotection ont été réquisitionnées par les gendarmes. Retrouvez les bons réflexes de prévention et l'« Opération Tranquillité Vacances » sur [www.ichtratzheim.fr/prevention/](http://www.ichtratzheim.fr/prevention/)



## RESPECT DES AUTRES

### Activités bruyantes...

...liées au bricolage, entretien d'espace verts, ... sur un domaine privé (y compris prestations réalisées par des entreprises)

**Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 (18h30 le samedi), hors jours fériés.** Dimanche = jour de silence

Travaux privés soumis à autorisation d'urbanisme, Permis de Construire,...

Du lundi au samedi de 7h à 20h, hors jours fériés.



### Zone de rencontre

- Vitesse limitée à 20km/h
- Stationnement interdit hors cases (amende de 35€, majorée à 75€)
- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules

Toutes les rues sont concernées hormis la rue du Château et la route de Lyon dans lesquelles les règles de droit commun sont applicables